

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest tenue le 4 octobre 2022, à 19h00, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Madame Lucie Michaud	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Cynthia Ferland

Formant quorum sous la Présidence de monsieur Johnny Pizar, maire.

Madame Sonia Tremblay, greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire du 4 octobre 2022

Monsieur le maire Johnny Pizar souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h00.

22 10 133

2. Adoption de l'ordre du jour du 4 octobre 2022

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 4 octobre 2022 soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
 - 6.1.1. Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook - Membership
 - 6.1.2. Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook – 25 ans
7. **Affaires courantes municipales**
 - 7.1. **Dossiers municipaux**
 - 7.1.1. Contrat de déneigement MTQ 2022-2023
 - 7.1.2. Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) – Budget 2023
 - 7.1.3. Formation d'un Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
 - 7.1.4. Recommandation du CCU
 - 7.1.5. Régie incendie Memphrémagog Est
 - 7.1.6. Club de motoneige Trois-Villages inc
 - 7.2. **Appel d'offres**
 - 7.2.1. Résultats - Appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sel de déglacage
 - 7.3. **Offres de services professionnels 2023**
 - 7.3.1. Therrien Couture Joli-Cœur
 - 7.3.2. Gestion des documents et des archives 2023
8. **Rapport du Maire et des conseillers**
 - 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le

maire

8.2. Rapport des conseillers

9. Rapports administratifs

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie

9.2. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

9.3. Rapport de la directrice générale greffière-trésorière

10. Trésorerie

10.1. Approbation des listes : comptes à payer et dépenses incompressibles

10.2. État comparatif au 30 septembre 2022

11. Divers

12. Deuxième période de questions

13. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité

22 10 134

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

22 10 135

6.1.1. Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook - Membership

ATTENDU que la Municipalité désire renouveler son adhésion à la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook (TCCC) ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

De renouveler le membership de la Municipalité à la TCCC pour un montant de 25\$.

Adoptée à l'unanimité

6.1.2. Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook – 25 ans

L'invitation est déposée aux membres du conseil municipal.

22 10 136

7.1.1. Contrat de déneigement MTQ 2022-2023

CONSIDÉRANT que la Municipalité a conclu une entente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec quant à l'exécution du contrat relatif aux travaux de déneigement pour le dossier « 9010-18-4948 – Déneigement, déglacage, fourniture des matériaux et site d'entreposage » pour l'entretien hivernal du chemin de Way's Mills ;

CONSIDÉRANT que le montant du contrat accordé à la Municipalité

n'excède pas 25 000\$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a pas la machinerie requise afin d'effectuer l'entretien hivernal du chemin de Way's Mills ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité octroie, de gré à gré, tel que le permet les dispositions du *Code municipal du Québec*, à l'entreprise 3089-7128 Québec Inc. le contrat d'entretien hivernal du chemin de Way's Mills pour un montant de 22 751.70\$, toutes taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que le contrat est d'une durée d'un an (saison 2022-2023) ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que Monsieur Johnny Pizar, maire, et Madame Sonia Tremblay, directrice générale, greffière-trésorière, soient désignés comme signataires du contrat entre l'entreprise 3089-7128 Québec Inc. et la Municipalité.

Que la Municipalité conserve 2% en frais de gestion pour l'administration du contrat qu'elle a signée avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

22 10 137

7.1.2. Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) – Budget 2023

ATTENDU que la Municipalité de Barnston-Ouest est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) ;

ATTENDU que le conseil d'administration de la RIGDSC a adopté le budget 2023 au montant de 3 212 875 \$, ainsi que les tarifs applicables pour 2023 ;

ATTENDU que les municipalités membres sont invitées à adopter une résolution approuvant lesdites prévisions et les tarifs pour l'année 2023 comme le prévoit le Code municipal ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Lucie Michaud et il est résolu ;**

Que Municipalité de Barnston-Ouest approuve les prévisions budgétaires ainsi que la tarification pour l'année 2023 soumises par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC).

Adoptée à l'unanimité

22 10 138

7.1.3. Formation d'un Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Barnston-Ouest est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* ») ;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des*

renseignements personnels (2021, c. 25) ;

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès* ;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit ;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Barnston-Ouest doit constituer un tel comité ;

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

Que ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Barnston-Ouest :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, soit la direction générale ;
- du secrétaire-trésorier adjoint ;
- de l'inspecteur (trice) en bâtiment et environnement.

Que ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Barnston-Ouest dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

Que si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Barnston-Ouest de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité

7.1.4. Recommandation du CCU

La Directrice générale greffière-trésorière présente les recommandations du Comité consultatif en urbanisme aux membres du conseil. Des modifications au projet sont demandées. Le CCU déposera de nouvelles recommandations aux conseil municipal ultérieurement.

22 10 139

7.1.5. Régie incendie Memphrémagog Est – Budget 2023

ATTENDU que la Municipalité de Barnston-Ouest est membre de la Régie incendie Memphrémagog Est ;

ATTENDU que le conseil d'administration de la Régie incendie Memphrémagog Est a adopté le budget 2023 au montant de 1 657 835 \$;

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que Municipalité de Barnston-Ouest approuve les prévisions budgétaires ainsi que la tarification des quotes-parts pour l'année 2023 soumises par la Régie incendie Memphrémagog Est.

Adoptée à l'unanimité

22 10 140

7.1.6. Club de motoneige Trois-Villages inc.

ATTENDU que Le Club de Motoneiges Trois-Villages Inc. a déposé une demande concernant la signalisation des sentiers de motoneiges à la Municipalité, en date du 29 septembre 2022 ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal informe Le Club de Motoneiges Trois-Villages Inc. qu'elle s'assurera d'installer et de maintenir la signalisation nécessaire aux traverses du sentier de motoneiges sur les chemins Haskell et Boundary.

Adoptée à l'unanimité

22 10 141

7.2.1. Résultats - Appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sel de déglacage

ATTENDU la résolution numéro 22 09 119 autorisant la directrice générale greffière-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 150 TM de sel de déglacage ;

ATTENDU que lesdites soumissions ont été reçues au plus tard, à 11h00 le 28 septembre 2022, et qu'elles ont été rendues publiques, le même jour à la même heure, à savoir :

Fournisseurs	Prix avec livraison/TM	Prix sans livraison
Compass Minerals (Sifto)	105.88 \$	90.00 \$
Cargill		
Sel Warwick	115.00 \$	82.00 \$
Mines Seleine		-
Sel Frigon Inc.		
Sel Icecat	119.95 \$	86.00\$

ATTENDU que la Municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

D'octroyer ledit contrat de fourniture de sel de déglacage à l'entreprise Compass Minerals (Sifto) aux conditions suivantes :

De 150 TM de sel de déglacage, avec transport, au coût de 105.88\$/TM, pour une dépense maximale de 15 882\$, plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

22 10 142

7.3.1. Therrien Couture Joli-Coeur

ATTENDU que le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité de Barnston-Ouest une offre de services

professionnels pour l'année 2023 ;

ATTENDU que cette offre répond aux besoins de la Municipalité de Barnston-Ouest;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que la Municipalité de Barnston-Ouest accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité

22 10 143

7.3.2. Gestion des documents et des archives 2023

ATTENDU que la Municipalité a reçu une offre de service pour la gestion des documents et des archives 2023 de la part de HB archivistes, s.e.n.c. ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que le conseil municipal accepte l'offre de service pour la gestion des documents et des archives 2023 de HB archivistes, s.e.n.c. pour un montant forfaitaire de 1 283.86\$ (4 jours) ou 60\$ de l'heure plus les taxes applicables.

De transmettre copie de la présente résolution à HB archivistes s.e.n.c. pour l'en informer.

Adoptée à l'unanimité

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

8.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel.

9.2. Rapport de l'inspecteur municipal en bâtiment et environnement

Report à une séance ultérieure.

9.3. Rapport de la directrice générale greffière-trésorière

Dépôt du rapport mensuel.

22 10 144

10.1. Approbation des listes : comptes à payer et dépenses incompressibles

ATTENDU que la greffière-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des

comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 6 septembre 2022 – 22-09-130	105 991.08 \$
B) Dépenses incompressibles – septembre 2022	52 274.87 \$
C) Salaires septembre 2022	8 283.75\$
D) Comptes à payer au 4 octobre 2022	153 163.87\$

ATTENDU que la greffière-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,

Appuyé par la conseillère Lucie Michaud et il est résolu ;

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 213 722.49 \$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

10.2. État comparatif au 30 septembre 2022

La Directrice générale greffière-trésorière dépose aux membres du conseil l'état comparatif au 30 septembre 2022.

12. Deuxième période de questions

22 10 145

13. Levée de la séance ordinaire du 4 octobre 2022

Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,

Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 19h36.

Adoptée à l'unanimité

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE
GREFFIERE-TRESORIERE